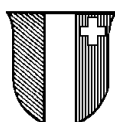


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 27, du 8 juillet 2016

Non soumis au référendum



Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2015

Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 20 avril 2016, et de la commission des finances,
décède:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2015, à savoir:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges.....	2'188'740'515.64	
Total des revenus		2'188'800'204.10
Excédent de revenus	59'688.46	
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	69'048'354.93	
Total des recettes		21'748'102.97
Investissements nets		47'300'251.96
Investissements nets	47'300'251.96	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		51'581'297.93
Solde reporté à l'actif du bilan	4'281'045.97	

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan
au 31 décembre 2015, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires
de l'exercice 2015.

Art. 2 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2015, est approuvée.

Art. 3 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le 21 juin 2016

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
X. CHALLANDES

La secrétaire générale,
J. PUG